

A. ÉTAT DE LA MISE EN OEUVRE DES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES DU SECTEUR PUBLIC (IPSAS)

Introduction

1. L'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) a remplacé le Système des normes comptables des Nations Unies (UNSAS) par les Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) au 1^{er} janvier 2010, conformément à la résolution CSP27.R18 de la 27^e Conférence sanitaire panaméricaine qui a eu lieu le 5 octobre 2007. Ce passage à l'IPSAS permet à l'Organisation de s'aligner sur la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies de juillet 2006, résolution A/RES/60/283, recommandant l'adoption des normes IPSAS au sein des Nations Unies au 1^{er} janvier 2010.

Antécédents

2. Le 48^e Conseil directeur, par le biais de la résolution CD48.R1 intitulée «Utilisation du revenu du budget programme 2006-2007 dépassant le budget ordinaire effectif autorisé», a approuvé la phase initiale des normes IPSAS. Le projet «Renforcement de la capacité de l'Organisation à se conformer à l'IPSAS d'ici l'an 2010» a été appuyé immédiatement avec la somme de US\$ 300 000.¹ Ces ressources financières ont permis à l'Organisation d'avancer sur plusieurs fronts :

- (a) recruter un responsable de projet pour superviser la mise en œuvre des normes IPSAS ;
- (b) faire appel à des services d'actuariat professionnels, permettant de déterminer le passif à long terme des congés annuels accumulés, des primes de rapatriement, de voyage et de déménagement et du régime d'assurance-maladie pour le personnel à la retraite ;
- (c) obtenir les services d'un membre du conseil de l'IPSAS pour être informé sur l'application des nouvelles normes comptables et apporter une formation concernant les normes IPSAS à toute l'Organisation ; et
- (d) permettre à l'Organisation de devenir membre de l'Equipe spéciale de l'ONU sur la mise en œuvre des Normes comptables internationales du secteur public.

¹ A moins qu'il ne soit indiqué autrement, tous les chiffres monétaires dans ce rapport sont exprimés en dollars américains.

Analyse situationnelle

Achèvement des activités de mise en œuvre des Normes comptables internationales du secteur public avant le 1^{er} janvier 2010

3. Les activités de mise en œuvre achevées avant la transition du 1^{er} janvier 2010 sont présentées dans le tableau « État de la mise en œuvre des Normes comptables internationales du secteur public en date du 31 mars 2010 » (annexe A). Des progrès importants ont été faits sur les plans suivants :

- (a) approbation et financement du projet de mise en œuvre des normes IPSAS par les Organes directeurs de l'Organisation ;
- (b) revue et approbation subséquente du Règlement financier et des Règles de gestion financière par les Organes directeurs ;
- (c) formation portant sur les normes IPSAS après laquelle plus de 1 200 membres du personnel et personnel associé de l'OPS ont réussi l'examen de connaissance IPSAS avec un score de 80% ou plus ;
- (d) adoption de politiques, procédures et systèmes d'information pour les comptes de recettes, dépenses, salaires, prestations terminales, assurance-maladie du personnel, etc. ;
- (e) détermination de la juste valeur des terrains et immeubles de l'Organisation par des professionnels des appréciations immobilières ;
- (f) détermination des obligations à long terme de l'Organisation pour les prestations terminales et l'assurance-maladie par des actuaires professionnels ;
- (g) adoption de politiques et procédures pour la capitalisation des actifs dépassant \$5 000, ainsi que l'amortissement connexe ;
- (h) identification des catégories de contributions «en nature» faites par les États membres à l'OPS, y compris les services du personnel et des consultants des ministères de la santé, les locaux de bureaux, services publics, véhicules et autres services de la part des gouvernements nationaux ;
- (i) identification des stocks de l'OPS, prévus aux fins de vente ou pour accomplir la mission de l'OPS (la vente de produits pharmaceutiques et l'emmagasinement de médicaments et vaccins) ; et
- (j) modifications faites par les systèmes financiers de l'OPS pour appuyer les exigences du système IPSAS.

Activités de mise en œuvre des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) en cours au 1^{er} janvier 2010

4. La vaste majorité des conditions de mise en œuvre a été remplie avant la date cible du 1^{er} janvier 2010. Les activités suivantes ont été achevées en 2010 :

- (a) finalisation du manuel de comptabilité conforme aux normes IPSAS avec les procédures révisées à mesure qu'elles sont mises à jour lors de l'application initiale des normes IPSAS aux comptes financiers de l'OPS au début de 2010 ;
- (b) analyse des relations juridiques entre l'OPS et divers centres, notamment le Centre d'épidémiologie des Caraïbes et le Centre d'alimentation et de nutrition des Caraïbes. Le but de l'analyse est de déterminer s'ils remplissent les conditions requises pour être une entité contrôlée par l'OPS et s'ils doivent être consolidés dans les états financiers de l'OPS ;
- (c) détermination de la structure des états financiers (les segments et notes d'explication) ; et
- (d) discussions avec les auditeurs externes de l'Organisation concernant l'application détaillée d'IPSAS aux activités de l'OPS.

Changements dans les états financiers suite à l'application des Normes comptables internationales du secteur public

5. Les normes IPSAS demandent un profond changement dans les états financiers de l'Organisation. Ces changements comprendront la révision des noms et des présentations des états financiers ainsi que des catégories et des chiffres qui y figurent.

6. Les noms des états financiers de l'OPS conformes à IPSAS ainsi que leur séquence dans le rapport financier seront les suivants :

- (a) état de la position financière (connu auparavant sous le nom de Bilan) ;
- (b) état de la performance financière (connu auparavant sous le nom d'État des recettes et dépenses et Changements dans les soldes des fonds) ;
- (c) état des changements dans l'actif net/ valeur nette (nouveau) ;
- (d) état du flux de trésorerie ;
- (e) comparaison du Budget prévu et des Montants effectifs sur la base du budget (auparavant l'État des affectations budgétaires pour la période financière) ; et
- (f) notes, avec un récapitulatif des politiques comptables et autres notes explicatives (auparavant Notes explicatives).

7. De plus, les changements liés aux normes IPSAS entraîneront des augmentations et des diminutions de l'actif et certaines diminutions du passif, dès le 1^{er} janvier 2010, (voir en annexe B « Impact des Normes comptables internationales du secteur public sur l'état de la position financière de l'OPS) ».

8. Les augmentations de l'actif sont dues à :

- (a) l'accumulation de \$32,4 millions au titre de contributions non payées en date du 1^{er} janvier 2010.
- (b) la reconnaissance de stocks détenus pour la vente ou pour réaliser la mission de l'OPS (produits pharmaceutiques).
- (c) l'appréciation des terrains et des immeubles de l'OPS à leur juste valeur avec les accroissements suivants :
 - i. augmentation de \$33,1 millions de la valeur du terrain et de l'immeuble du Siège de l'OPS : du coût historique de \$6,9 millions lors de construction de la structure en 1965 à \$40 millions (« juste valeur ») au 1^{er} janvier 2010 (\$10 millions pour le terrain et \$30 millions pour l'immeuble) ;
 - ii. augmentation de \$11,6 millions de la valeur de l'annexe de l'OPS en face de l'immeuble du Siège : de \$3,4 millions, appréciation de 1985, à \$15 millions (« juste valeur ») au 1^{er} janvier 2010. Ce chiffre comprend la partie de l'immeuble que possède déjà l'OPS du fait que la propriété entière lui reviendra à la fin des 60 ans de bail en 2045.
 - iii. augmentation de \$14,7 millions de la juste valeur des locaux de l'OPS à :
 - Buenos Aires, Argentine
 - Bridgetown, Barbade
 - Brasilia, Brésil
 - Guatemala, Guatemala
 - Port-au-Prince, Haïti
 - Asunción, Paraguay
 - Lima, Pérou
 - Caracas, Venezuela
 - iv. par conséquent, le solde de départ au 1^{er} janvier pour la catégorie «terrains et immeubles» de l'actif fixe indiquera un accroissement total de \$59,4 millions reflétant la juste valeur des terrains et des immeubles de l'Organisation.
 - v. Suite au séisme à Port-au-Prince, en Haïti, l'immeuble du bureau OPS dans le de pays a subi de gros dégâts. Par conséquent, le solde de départ au 1^{er} janvier 2010 reflètera la juste valeur à cette date. Par contre, le solde

final au 31 décembre 2010 reflétera le statut du terrain et de l'immeuble à la fin de 2010.

- (d) les intérêts cumulés sur les investissements de l'Organisation. Le 31 décembre 2009 les intérêts s'élevaient à \$1,5 million, compris dans le solde de départ au 1^{er} janvier 2010.
- (e) la valeur vénale cumulée du portefeuille d'investissement. La valeur comptable des investissements de l'Organisation en date du 31 décembre 2009 était de \$154,86 millions. Par contre, sa valeur vénale était de \$156,07 millions, non compris l'accroissement de \$312 600 dans la valeur vénale du Fonds pour les prestations terminales et primes de rapatriement. Aussi, l'accroissement net de \$1,21 million dans la valeur vénale du portefeuille est reflété dans le solde de départ au 1^{er} janvier 2010.

9. Les augmentations ou diminutions peuvent être dues aux changements de la valeur vénale ou « juste valeur » des instruments d'investissement du portefeuille de l'Organisation à la fin de chaque période financière. Ces augmentations ou diminutions reflètent les changements dans les marchés financiers.

10. Une diminution du passif est souvent imputable au « principe de livraison » selon lequel les services et biens doivent être achevés ou livrés avant le dernier jour de la période financière, pour que les dépenses puissent figurer dans les états financiers.

11. Une augmentation du passif suite à la reconnaissance, pour la première fois, dans les états financiers de l'Organisation des futures prestations terminales pour le personnel actuel et l'assurance-maladie après emploi des retraités actuels et du personnel.

- (a) Les futures prestations terminales pour le personnel actuel, au 1^{er} janvier 2010, déterminées par des actuaires professionnels, s'élevaient à \$9,9 millions. Depuis 1972, l'Organisation a accumulé 6% des salaires nets pour ces dépenses. En date du 1^{er} janvier 2010, l'Organisation disposait d'un solde de \$32,2 millions disponibles pour couvrir la valeur actuariaire de \$9,9 millions pour ces dépenses, d'où un solde net de \$22,3 millions.
- (b) Par conséquent, le solde de \$22,3 millions a été transféré du Fonds pour les prestations terminales et primes de rapatriement pour aider à financer la valeur actuariaire de l'assurance maladie après emploi qui reflète le coût prévu des futures dépenses d'assurance maladie pour les retraités actuels et le personnel.

- (c) L'assurance maladie après l'emploi, déterminée par des actuaires professionnels, implique un passif actuair de \$202,5 millions. Après transfert des \$22,3 millions de l'accumulation des prestations terminales, le passif net de l'assurance-maladie après l'emploi a diminué, passant à \$180,2 millions.
- (d) L'Organisation a également ajusté la barre des 6% des salaires nets pour les prestations terminales à 2% pour mieux s'aligner sur les ressources financières nécessaires pour assumer cette obligation. La part restante des 4% des salaires nets aide à présent à financer l'obligation de l'assurance maladie après l'emploi.

12. Suite à ces augmentations et diminutions de l'actif et du passif de l'Organisation, l'Organisation compte un passif non financé de \$85,7 millions au 1^{er} janvier 2010. Ce passif non financé était dû essentiellement à la reconnaissance pour la première fois dans les comptes financiers de l'Organisation de l'assurance maladie après l'emploi, soit une obligation de \$202,5 millions. Les États Membres pourraient envisager de financer l'obligation non financée de \$85,7 millions sur une période de 30 à 40 ans.

Coûts récurrents liés à l'application des Normes comptables internationales du secteur public

13. L'adoption des Normes comptables internationales entraînera divers coûts récurrents pour les activités suivantes :

- (a) audits annuels des états financiers de l'Organisation par un auditeur externe ;
- (b) services d'actuaires professionnels pour estimer les obligations à long terme de l'Organisation ;
- (c) services de professionnels pour estimer la valeur immobilière des terrains et immeubles de l'Organisation ; et
- (d) services d'experts en investissements financiers pour estimer la valeur du portefeuille d'investissement de l'Organisation.

Défis de taille à relever et associés à la mise en œuvre des Normes comptables internationales du secteur public

14. Un des problèmes qui s'est présenté tout au long de la mise en œuvre des normes IPSAS relève en fait des limitations du système financier et comptable actuel de l'Organisation (Système de gestion des informations financières et comptables/FAMIS et Système de gestion des informations de bureau/OMIS), utilisé par les bureaux des pays pour soutenir les normes de la comptabilité d'exercice. Un système financier moderne pourrait fournir une solide base à la comptabilité d'exercice et aux Normes comptables internationales du secteur public, dégageant une meilleure information en temps réel sur l'ensemble de l'Organisation.

15. Dans le cadre de l'examen général des systèmes d'information pour la gestion de l'Organisation, le groupe de travail responsable des systèmes de gestion institutionnels a entrepris une étude des analyses des processus institutionnels qui sous-tendent les crédits budgétaires, les ressources financières, les salaires, les ressources humaines et autres activités et transactions. Le but est d'identifier les variations entre les processus institutionnels actuels de l'Organisation et les meilleures pratiques courantes en ce domaine.

Action à prendre par le Conseil directeur

16. Le Conseil directeur est prié d'analyser le présent rapport concernant l'adoption des normes IPSAS par l'OPS et d'apporter directives et recommandations à l'Organisation concernant la mise en œuvre de ces normes.

Exigences/activités	Terminées	En cours
<ul style="list-style-type: none"> • assigner une durée de vie utile aux «actifs fixes» qui dépassent \$5 000 et comptabiliser leur amortissement • les gestionnaires doivent assurer le contrôle et les rapports des actifs fixes 	<p style="text-align: center;">√</p> <p style="text-align: center;">√</p>	
8. déterminer les «contributions en nature» fournies à l'OPS—par exemple, les services du personnel et des consultants des ministères de la santé, espace de bureau fourni par les ministères, services publics, etc.	√	
9. déterminer les stocks de l'OPS qui sont à vendre ou qui servent à accomplir la mission de l'Organisation—par exemple les médicaments.	√	
10. déterminer quelles entités seront incorporées dans les états financiers de l'OPS—par exemple les centres, etc.		√
11. établir la valeur actuelle des terrains et immeubles de l'OPS	√	
12. soumettre les modifications proposées aux Règlements financiers et Règles de gestion financière aux Organes directeurs: le 144 ^e Comité exécutif, le 49 ^e Conseil directeur et le 145 ^e Comité exécutif <ul style="list-style-type: none"> • recettes d'exercice • capitalisation et amortissement • reconnaissance du passif à long terme • audits annuels externes 	<p style="text-align: center;">√</p> <p style="text-align: center;">√</p> <p style="text-align: center;">√</p> <p style="text-align: center;">√</p>	
13. introduire la mise en application des normes comptables d'IPSAS dans les comptes de l'OPS	√	
14. développer et mettre en œuvre les modifications du système afin de soutenir IPSAS <ul style="list-style-type: none"> • recettes d'exercice • dépenses d'exercice • capitalisation et amortissement des actifs fixes 	<p style="text-align: center;">√</p> <p style="text-align: center;">√</p> <p style="text-align: center;">√</p>	
15. fournir une formation institutionnelle à propos d'IPSAS <ul style="list-style-type: none"> • formation «experte» fournie par un membre du Conseil IPSAS • membre du personnel de l'OPS réussit le test IPSAS 	<p style="text-align: center;">√</p> <p style="text-align: center;">√</p>	
16. finaliser le manuel de comptabilité <ul style="list-style-type: none"> • politiques et procédures • rapports financiers 		<p style="text-align: center;">√</p> <p style="text-align: center;">√</p>
17. déterminer le solde de départ de tous les comptes de l'état financier		√

Table 2 : Impact des normes comptables internationales du secteur public sur l'état financier de l'OPS

Comptes	Impact initial sur l'actif et le passif	Augmentation/ <diminution> en US\$ millions	Commentaires
Actifs			
Solde de trésorerie	—	—	—
Comptes créditeurs :			
- Recouvrement des contributions	Augmentation	32,4	Solde cumulé des contributions non payées, en date du 31 décembre 2009.
- Recettes diverses	—	—	—
- Transferts inter-parties: OMS/PAHEF/ Centres	—	—	—
Stocks/inventaire (Produits destinés à la vente)	Augmentation	—	Nouvelle catégorie avec reconnaissance des stocks prévus pour la vente (produits pharmaceutiques, etc.).
Actifs fixes (immeubles, terrains et équipement)			
- Terrains et immeubles	Augmentation	59,4	Terrains et immeubles reconnus à leur «juste valeur» au 1 ^{er} janvier 2010 en fonction de l'opinion de professionnels des appréciations immobilières.
- Autres actifs fixes	Augmentation	—	Reconnaissance des nouveaux actifs de plus de \$5 000 au 1 ^{er} janvier 2010 et dépenses d'amortissement.
Investissements	Augmentation	1,5	Intérêt accumulé sur les investissements.
	Diminution	1,2	Valeur vénale accumulée du portefeuille d'investissement, non compris les apports du Fonds pour les prestations terminales et les primes de rapatriement.

Comptes	Impact initial sur l'actif et le passif	Augmentation/ <diminution> en US\$ millions	Commentaires
Passif et fonds			
Comptes débiteurs :			
- Recettes différées	—	—	Fonds reçus en avance de la reconnaissance/mise en œuvre.
- ULO	Diminution	—	Passif cumulé pour les services/produits achevés/livrés à la fin de la période financière (année civile pour l'OPS).
Prestations terminales	Augmentation	<9,9> 9,9	Dépenses cumulées des futures prestations terminales, déterminées par des actuaires professionnels. Financement disponible.
Assurance-maladie après emploi (ASHI)	Augmentation	<202,5> 22,3	Cumul des futures dépenses d'assurance-maladie pour les personnes à la retraite actuellement et le personnel, déterminées par des actuaires professionnels. Financement disponible, y compris la valeur vénale cumulée du Fonds pour les prestations terminales et les primes de rapatriement.
Fonds de roulement	—	—	
«Excédent»/«Obligations non financées»	Augmentation Diminution	<85,7>	Changement net dû à IPSAS—obligation non financée de \$85,7 millions.